prématuré de spéculer pour le présent sur les conséquences politiques possibles d'une entreprise qui ne se réalisera peut-être jamais. Il est certain, néanmoins, que les relations de toute nature entre ces colonies ne deviendront plus étroites qu'en autant qu'elles auront plus de facilités de communiquer entre elles; il est également certain que ces provinces, en supposant qu'elles viennent un jour à être unies ensemble, ne contribueront jamais à l'entretien d'un système dispendieux de défense à moins qu'elles n'en aient elles-mêmes le contrôle. Parlant pour le Canada, les conseillers de Votre Excellence sont convaincus que cette province continuera à reclamer le droit exclusif de diriger la dépense des deniers publics."

Telles furent, M. l'ORATEUR, les réponses que nous crûmes devoir adresser à Sa Grace au sujet des propositions qui nous furent faites de contribuer aux défenses du pays et aux moyens à prendre pour réaliser cet objet. Si, aujourd'hui, les ministres envisagent la question à un autre point de vue, il me semble qu'ils font abandon des droits inhérents à un peuple libre en lui enlevant le contrôle des deniers publics,-cause première de la révolution des colonies américaires en 1776. Que l'on me comprenne bien, quand j'ai parlé des défenses du pays et de la disposition que manifestait le peuple d'y contribuer pour sa quote-part, j'ai voulu dire qu'il était prêt à payer toute somme nécessaire pourvu qu'elle n'excédât pas ses moyens. En effet, scrait-il opportun, au moment où les ressources du pays sont grevées de tant de charges, d'entreprendre des travaux dont le coût obérerait à jamais le trésor public? Pour organiser une grande armée prête à garder nos fortifications, il faudra nécessairement enlever un nombre considérable de bras à l'industrie du pays qui se trouverait déjà fortement taxée, et cela sans en retirer aucun bénéfice direct ; et s'il advenait en même temps que le sol ne rendit pas autant que les années précédentes, nous ne manquerions pas de nous trouver plongés dans une crise bien sérieuse pour avoir voulu repousser un ennemi que nous n'avions aucunement provoqué. Or, ne connaissant rien de la politique impériale qui puisse amoner une guerre de cette nature, je n'hésite pas à déclarer que le peuple de ce pays, avant que de s'engager à entreprendre de grands travaux pour les défenses et d'organiser une armée, doit examiner s'il est en état de supporter les fardeaux qu'on veut par là lui imposer. (Ecoutez!) Je ne dirai rien des discours à sensation que le procureur-général du Haut-Canada veut bien nous adresser sur d'autres sujets, afin d'écar-

ter la question, soulevée par mon hon. ami de Chateauguay de manière à être bien comprise Lorsque les ministres se de tout le monde. voient en face d'une question qui leur est directement adressée, vite, ils s'empressent de parler d'autre chose. Je ne désire m'occuper du débat qui a surgi incidemment après la reprise de la séance de ce soir, que pour répondre à l'observation faite par l'hon, procgén. du Haut-Canada, quand il a dit que j'avais tourné en dérision la question si importante des défenses du pays. L'hon, monsieur v'est arrêté là ; de sorte que j'ignore ce qu'il avait l'intention d'ajouter. Je suppose que ce devait être les mêmes paroles polies et élégantes qu'il a adressées à mon hon, ami de de Chateauguay, paroles si déplacées et si blessantes que, j'en suis convaincu, pas un seul autre membre de cette chambre n'en voudrait faire usage. S'il arrive que des députés de la gauche se permettent de formuler des plaintes contre le gouvernement. l'on ne tarde pas à voir cet hon. monsieur se lever dans une colère terrible et lancer les accusations les plus personnelles à leur adresse. Une pareille conduite est, à mon avis, indigne du chef du gouvernement (Ecoutez!) Je nie avoir tourné en dérision la question des défenses du pays. Pendant tout le cours de mon existence, je n'ai cessé d'adhérer au principe qu'il était de toute nécessité de mettre la province en état de se défendre. Je sais que, comme colonie jouissant du privilége de diriger l'administration de son propre gouvernement, nous sommes tenus de contribuer aux défenses du pays, et que c'est une obligation que nous avons contractée envers la mère-patrie. Et je sais que j'exprime les sentiments de tous les hon. membres siégeant de ce côté de la chambre, lorsque j'affirme que nous sommes prêts, dans les limites de nos ressources, à faire notre quote-part. Et non seulement il nous faudra contribuer à ces défenses, mais encore, en temps de danger, nous serons appelés à fournir notre contingent d'hommes, à verser notre sang, à voir nos champs dévastés, nos villes saccagées, notre commerce ruiné. Ce sont là les conséquences de la guerre, auxquelles il faudra bien nous soumettre si un pareil malheur venuit fondre sur nous. Il nous faut songer à tout cels ainsi qu'au fait certain que sans de bien grands secours de la mère-patrie, il nous sera impossible de résister longtemps à l'ennemi qui tenterait l'envahissement de notre Mais, en discutant un pareil sujet,